



Travail sans contrat - Développement web

Par mlfay

Bonjour,

J'ai accepté une mission de développement d'un site à la sortie de mon école juste avant la fin d'année dernière.

J'ai créé le site de A à Z et j'ai ensuite fait pas mal de petites missions pour le compte de la propriétaire du site dont un deuxième site et des modules sur mesure.

On avait commencé à travailler et elle m'avait réglé une partie du coût réel de la prestation (1500 euros pour un mois de travail alors que ça représentait au moins le triple au minimum).

Ensuite, mon contact m'a dit d'attendre un peu et j'ai été naïve car je n'ai pas rédigé de contrat pour les autres prestations.

La dame avait l'air sympathique et elle m'a roulé dans la farine car jamais je n'ai douté d'elle.

Et là elle ne veut rien payer même après de nombreuses relances par emails alors que le deuxième site a été créé et que je me suis occupé de plein de petites choses techniques pour ces sites durant les derniers mois.

Entre le premier site, le deuxième et les dizaines de tâches réalisées depuis, j'estime le montant de mon travail à bien plus de 10000 euros.

Sans contrat, comment puis-je faire ? Si elle avait embauché un développeur salarié, j'imagine qu'elle aurait payé au moins le double avec les charges. Est-ce que c'est du travail dissimulé, de l'abus de confiance ?

Elle ne veut rien savoir, comme si je n'avais jamais fait le travail alors que les sites sont bien là et que j'ai tous les emails où elle me répondait.

Merci beaucoup.

Melanie L.

Par Isadore

Bonjour,

Quel est votre statut professionnel ?

Si vous êtes indépendant, vos tarifs sont libres, sans devis il va être difficile de réclamer quoi que ce soit.

Cette dame agit à titre professionnel ou particulier ?

Par mlfay

Bonjour,

Je m'étais mise en auto-entreprise et ma cliente également je crois.

N'ayant pas fait de devis, je suis donc perdante sur toute la ligne ?

Merci

Par morobar

Bjr,
Non
Vous êtes restée propriétaire des droits d'auteur.
Un petit topo ici:
[url=https://www.village-justice.com/articles/Developpement-contrat-droit-auteur,12450.html]https://www.village-justice.com/articles/Developpement-contrat-droit-auteur,12450.html[/url]

Par mlafay

Bonjour et merci.

J'ai largement sous estimé le montant du travail réalisé (on est entre 25000 et 30000 euros probablement).

Pensez-vous qu'intenter une action juridique pourrait mener à quelque chose ou est-ce peine perdue et je peux considérer ces 25000 euros définitivement perdus ? (j'ai quand même plusieurs centaines d'emails reçus et envoyés entre elle et moi sur toute la période où j'ai travaillé pour elle)

Cette dame est foncièrement malhonnête et n'as même jamais accepté de parler ouvertement de tout le travail réalisé et qu'elle me dit que malgré tout le boulot réalisé, son activité n'a pas décollé...

Comme si j'y étais pour quelque chose...

Elle a senti le vent tourner et je pense qu'elle aimerait juste ne plus jamais entendre parler de moi (évidemment).

La dernière fois, elle a même osé me dire que le fait que je lui réclame de l'argent maintenant lui donnait mauvaise conscience... Ce n'est pas pour autant qu'elle m'a proposé de me rémunérer, elle m'a dit qu'elle était sans le sou (elle ne me l'a pas dit comme ça mais presque) alors que je sais pertinemment que ce n'est pas vrai, elle a deux activités à côté de ce business.

Comme si en France, on travaillait gratuitement... J'ai cru que j'allais tomber de ma chaise quand elle m'a dit ça. Et elle a vite changé de sujet.

Merci en tous les cas de vos recommandations.

Par morobar

Bjr,
Compte tenu des montants en jeu, puisque le total est passé de 1000 euro à 30000 via 10000, il est urgent de contacter un avocat qui examinera les mails que vous possédez pour y relever un ou plusieurs accords sur travaux. Sinon sans devis accepté il sera difficile de faire prospérer vos réclamations.

Par mlafay

Merci beaucoup.

Il y a de quoi faire dans les emails en effet. Ma seule erreur aura été de ne pas envoyer de devis et de faire confiance à cette personne.